

VALERIO L. Ma io credo positivamente che il signor segretario ha detto che un cittadino si lagnava che le petizioni riferite a questa Camera fossero travisate. Se questo è, siccome ricordo di aver udito testè, io appoggio la proposta del deputato Lanza. Io ebbi l'onore, nella passata Legislatura, di presiedere la Commissione delle petizioni, e ne fui relatore parecchie volte. Credo di farmi interprete di tutti i miei colleghi, instando perchè sia riferita il più presto possibile questa petizione. Noi non possiamo restare sotto il peso di una imputazione che verrebbe a ledere l'onore dell'intera Camera.

MICHELINI G. B. Per dilucidare la cosa, io prego la Camera di permettermi di dare di nuovo lettura del sunto accennato dall'onorevole preopinante.

(Rilegge il sunto della petizione Allegranza, n° 859.)

Si vede pertanto che le petizioni di cui parla l'Allegranza non sono state dirette alla Camera.

LONGONI. Gli stenografi della Camera hanno data una petizione, non tanto nell'interesse loro quanto per l'utilità della Camera stessa; pregherei che si volesse decretare fosse riferita la prima, appena avrà luogo la discussione delle petizioni.

IL PRESIDENTE. Il deputato Lanza ha fatto una proposta che è appoggiata dal deputato Valerio Lorenzo; se non viene ritirata, io debbo metterla ai voti.

VALERIO L. Dietro le spiegazioni che diede il segretario relatore, il quale afferma che in questa petizione non è questione della Camera, io ritiro la proposta.

IL PRESIDENTE. Riguardo alla petizione cui accenna il deputato Longoni, è stata ritirata.

LONGONI. Io ho parlato perchè l'ufficio della stenografia stessa mi aveva pregato di fare istanza presso la Camera.

RANCO. Siccome a taluni parve che una mia espressione di ieri fosse diretta a ferire un membro di questa Camera, credo opportuno di dover rinnovare la dichiarazione che ho fatta ieri, che tale non fu la mia intenzione.

IL PRESIDENTE. Metto ai voti l'approvazione del verbale.

(È approvato.)

JACQUEMOUD ANTONIO, TUVERI e MUSSI prestano giuramento.

INTERPELLANZE DEL DEPUTATO LOUARAZ SOPRA UN MEMORIALE PRESENTATO DA ALCUNI SAVOIARDI AL PRESIDENTE DEL CONSIGLIO DEI MINISTRI.

LOUARAZ. Avant de formuler mon interpellation à messieurs les ministres, je crois devoir signaler à l'attention de la Chambre un fait qui pourrait avoir des conséquences graves. Il s'agit du mémoire imprimé qui a été présenté le 16 février 1849 à monsieur le président du Conseil des ministres, pour le provoquer à réunir les Conseils provinciaux et divisionnaires de la Savoie, à l'effet de délibérer sur les vœux qu'ils lui soumettent relativement à une séparation administrative de la Savoie avec le reste des États.

Les noms honorables qui accompagnent cet écrit, au nombre de quatorze, tant sénateurs que députés, ou l'ayant été, me semblent ajouter encore à l'intensité du danger par l'influence ou tout au moins par le prestige que ces noms peuvent exercer sur l'esprit des populations les plus simples de la Savoie.

COSTA DE BEAUREGARD. Je demande la parole.

LOUARAZ. Je regrette que nos travaux parlementaires, joints aux commissions de toute nature qui de toutes parts nous pleuvent dessus chaque jour, absorbent entièrement nos loisirs; car je me serais fait une véritable satisfaction de répondre au dit mémoire par un autre mémoire qui eût contrebancé l'impression que celui-ci est destiné à produire. A défaut du temps dont j'aurais besoin pour cela, je me bornerai à passer rapidement en revue les nombreux griefs, qu'au nom de la Savoie les auteurs de l'écrit en question font valoir pour avoir occasion d'indiquer les remèdes qu'ils entendraient lui appliquer.

Les torts à réparer se trouvent suivant eux:

1° Dans l'inégale répartition des dépenses de l'État quant à la Savoie, qui n'en aurait jamais retiré son contingent proportionnel;

2° Dans la charge qui continue à peser sur les revenus communaux de la Savoie pour faire face aux dépenses du clergé; ce qui ne devrait plus avoir lieu, puisque le Gouvernement a reçu dix millions d'indemnité pour dégrever les communes à ce sujet;

3° Dans le système de nos douanes qui est beaucoup trop restrictif relativement à la sortie de nos produits;

4° Dans l'inégalité, à notre détriment, de la distribution des charges publiques et principalement des emplois de premier ordre;

5° Dans celle de la classification des divers tribunaux et autres ordres de fonctionnaires;

6° Dans les entraves mises à l'enseignement public.

7° Dans le mauvais choix de la Commission d'enquête en Savoie, qui ne représente nullement l'opinion du pays;

8° Dans la continuation d'une guerre ruineuse et d'autant plus impopulaire chez nous, que son heureuse issue ne profiterait qu'au Piémont;

9° Enfin dans la conduite du Parlement qui aurait jusqu'ici sacrifié trop facilement les vœux légitimes des représentants de la Savoie.

Tels sont les maux dont se plaignent les pétitionnaires messieurs Costa de Beauregard, De Martinel, Mollard, Mathieu, Ginet, Girard, Mongellaz, Despine, De Launay, De La Charrière, Blanc, Arminjon, Frézier et Jacquemoud J. L'on ne saurait disconvenir que dans l'esquisse que je viens de présenter, il en existe qui malheureusement ne sont que trop réels!

Quant aux remèdes, ils consisteraient, suivant les réclamants:

1° A décentraliser complètement l'administration;

2° A rendre l'enseignement entièrement indépendant;

3° A utiliser, dans l'intérêt de la Savoie, la surcharge qu'elle est appelée à payer dans l'impôt;

4° A l'exempter des dépenses extraordinaires nécessitées par la continuation de la guerre.

Ici encore il y aurait justice de la part du Gouvernement à accéder à plusieurs des désirs exprimés par les demandants. Mais il en est un qui est absolument irréalisable, c'est la décentralisation que l'on réclame, laquelle ne me paraît être autre chose qu'un retour mal déguisé vers l'ancien ordre de choses, retour maintenant incompatible avec les lois existantes.

Si, lorsque l'absolutisme exerçait sur nos malheureuses contrées sa dure pression, les mêmes pétitionnaires eussent conçu la pensée de les en affranchir, la Savoie leur eût voué une reconnaissance illimitée; mais, aujourd'hui, ils ont beau vouloir s'identifier avec cette Savoie dont ils se présentent sans cesse comme étant la véritable, ou pour mieux dire la